

CMIC ET DELEGUES SYNDICAUX DE GROUPE

Le CMIC une instance importante pour les personnels

Le vendredi 16 octobre dernier se tenait le CMIC (Comité Mixte d'Information et de Concertation). Le SNUP y dispose d'un siège que Jean-Pierre Dharne occupe pleinement. Bref aperçu de ses interventions.

Rapprochement AFD/CDC :

Le SNUP a lu une déclaration dénonçant le désengagement de l'Etat qui risque fort de demander à la CDC de financer à sa place les politiques d'aide au développement et, pose la question du statut public actuel de la CDC qui ne manquerait pas d'être mis à mal en cas d'intégration des 1700 salariés de l'AFD au sein de l'EP.

« L'AFD est un Etablissement Public Industriel et Commercial, et son intégration dans l'Etablissement Public CDC est inenvisageable sauf à dénaturer totalement son statut actuel. »

Le DG a rappelé qu'à ce stade plusieurs pistes étaient envisagées et que la Commission de Surveillance aurait à se prononcer.

DSB : intégration de services de DSB à DRS :

SNUP : vous faites état d'un audit, or aucune concertation avec les salariés ni avec les syndicats, quel audit ? quelle restitution ? Nous demandons à avoir le rapport de cet audit.

Direction : La direction en prend acte et s'engage à faire un retour.

DFE : remarques sur la décollecte du fait de la baisse du taux du livret A et de l'en-cours demeuré dans les banques

Direction : La ressource est encore trop chère même à 0.75%.

PRIME EXCEPTIONNELLE POUR LE BICENTENAIRE

Le directeur général a bien noté la revendication unanime des organisations syndicales d'une gratification exceptionnelle à tous les salariés du Groupe. Il ne veut pas répondre à cette question maintenant (N.B : cela fait plusieurs mois que la question lui est posée, et qu'il l'éluide systématiquement).

Le SNUP s'engage à remettre cette question systématiquement sur la table des négociations et des différentes instances.

ICDC : le SNUP interpelle la direction sur les 40% de sous-traitants, véritable désastre pour ICDC, son développement et la qualité du service à l'EP.

Direction : Oui la sous traitance est une question, on essaie d'inverser la tendance.

CNP: Le rapport pointe une orientation de CNP Assurances vers les produits « haut de gamme » donc loin de la clientèle historiquement « populaire » de la CNP, le SNUP interroge la direction sur ce revirement, d'autant que les souscriptions sont atones en France, et que la CNP parie d'investir plus vers le Brésil...



Après la Cour de Cassation, qui a condamné la CDC à payer 3000 € au SNUP, c'est au tour du procureur de la République de rejeter les manœuvres procédurrières de la CDC, (en notant l'absence de caractère sérieux de la question posée par la CDC) pour empêcher le syndicat de bénéficier des délégués syndicaux de groupe auxquels il a droit.

La direction de la CDC est si peu sûre d'elle qu'elle a demandé lors de l'audience du 1er décembre 2015, un renvoi au tribunal. Ce sera donc jugé le 12 janvier 2016 à 9 h au tribunal d'instance du 6ème arrondissement de Paris. Jour des vœux « historiques » du bicentenaire de la CDC !

Réponse : Si c'est n'est pas la CNP qui diversifie ce sera Alliance ou d'autres... et cela ne remet pas en cause le modèle « populaire » de la CNP...

Docks de Seine : Depuis plusieurs semaines les personnels de cette filiale 100% CDC signalent la dégradation de leurs conditions de travail liées aux méthodes de management confinant au harcèlement.

Le DG a reconnu être au courant et souhaite la résolution rapide de cette situation.

Aujourd'hui, la situation est réglée.

EGIS : le SNUP relève dans le rapport Sécafi un 2^{ème} plan social et 126 licenciements. Il pose donc la question de la politique pour l'avenir d'EGIS et de ses personnels ?

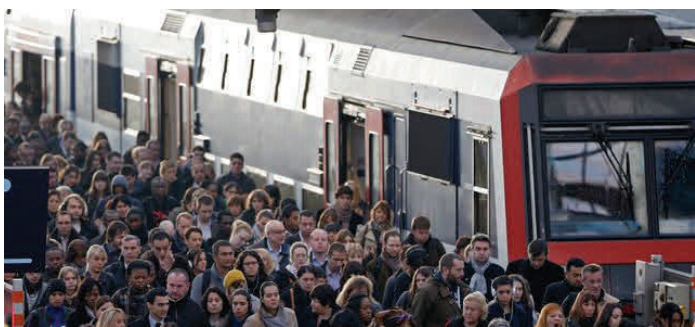
Direction : L'activité d'EGIS est mise à mal par la décroissance nationale de l'investissement et nous pâtissons de mauvaises décisions du passé comme pour Transdev.

Commentaire : La faute des autres... Un peu juste pour justifier des licenciements, non ?

ETAT D'URGENCE

Prévenir ou guérir ?

Afin de limiter l'exposition des personnels aux risques d'attentats durant les heures de pointe, le SNUP demande la neutralisation des EIS durant la période d'état d'urgence. L'UNSA s'associe à cette requête.



De : Lemasson, Annie
Envoyé : vendredi 20 novembre 2015 19:02
À : Peny, Paul
Cc : Foucault, Jean-Marie; Voisin-Pelliet, Anne-Lise
Objet : Période d'alerte maximale - état d'urgence

Monsieur le directeur des ressources humaines du groupe,

Afin de préserver aux mieux les personnels de la Caisse, **exposés aux risques d'attentats et aux retards multiples du fait de « colis suspects » qui retardent les trains, notamment aux heures « de pointe »** (dans les transports en commun et dans les gares), nous vous demandons d'ouvrir largement la plage horaire des heures d'entrée et de sortie, en « suspendant » les EIS et en permettant aux agents d'arrivée très tôt et de partir plus tôt et/ou d'entrer beaucoup plus tard pour finir très tard, et ce dans la limite des heures d'ouverture des bâtiments administratifs.

Nous avons évoqué ces différentes possibilités au cours d'une réunion du CHSCT Central dans le cadre de risques de type incendie ou intempéries majeures nécessitant des plans de secours, et il serait bien d'en appliquer ici d'ores et déjà les premiers enseignements. C'est d'ailleurs ce que vous avez fait en accordant des facilités horaires pour les collègues sur la ligne B ou demeurant à Saint Denis .

Ici, nous savons tous que la situation va durer, aussi, durant la période d'Etat d'Urgence il serait bon de prendre les mesures qui s'imposent. Celle-ci serait également de nature à apaiser en partie le climat de peur qui s'est installé.

Dans l'attente de votre réponse,
 Cordialement,

 **SNUP-CDC- FSU**
Annie Lemasson



Bonjour Madame,

J'ai bien noté votre souhait de suspendre les engagements internes de service (EIS) pendant toute la durée de l'état d'urgence.

Je vous rappelle que les EIS permettent de fixer les spécificités d'organisation du travail pour une direction, un service ou une fonction (cycle d'activité, durée hebdomadaire du travail...). Comme vous le savez, ces règles sont indispensables pour assurer la planification des temps de travail, des repos et de la continuité de service. La suspension durable des EIS serait donc, en l'état, la source d'une profonde désorganisation des processus applicables, générant des tâches supplémentaires de contrôle et de régularisation et plaçant les agents dans une situation instable quant à leurs obligations ou à leurs droits. Le risque de désorganisation des services en résultant me semblerait aller à l'encontre même du souci de maintenir au maximum dans cette période incertaine, la régularité de l'activité et des capacités d'intervention de la Caisse des dépôts. C'est pourquoi je ne peux donner suite à votre demande.

Toutefois, la CDC reste particulièrement vigilante et s'est mise en capacité de répondre aux situations exceptionnelles. J'en veux pour preuves plusieurs exemples :

Le 18 novembre, lors des interventions des forces de l'ordre à Saint-Denis, les agents ont été informés que des aménagements horaires étaient possibles. Ainsi, les personnels dont l'arrivée au bureau avait été retardée ont pu se voir accorder une allocation de temps correspondant à la différence entre leur heure d'arrivée habituelle et l'heure d'arrivée ce jour. Les personnels qui ont été contraints à demeurer à leur domicile à la demande des pouvoirs publics se sont vus accorder une autorisation d'absence exceptionnelle.

Dans la perspective des difficultés de transport liées à la COP 21 le 30 novembre, des facilités ont également été prévues pour les agents subissant des contraintes particulières et qui ont pu se voir accorder une allocation de temps correspondant à la différence entre leur heure d'arrivée habituelle et l'heure d'arrivée ce jour.

Comme vous pouvez le constater la CDC cherche à adapter les conditions de travail des personnels en fonction de chaque situation exceptionnelle, de manière pragmatique, tout en préservant l'organisation et le fonctionnement régulier des services.

Espérant avoir répondu à votre attente.
 Bien cordialement,

 **Paul Peny**
 Directeur des Ressources Humaines du Groupe